

INTERIEUR.

Nlle. Orléans, 22 Février.

Nous apprenons d'une personne digne de foi, arrivée Samedi de Donaldson, les détails suivants sur les travaux de la législature.

Dans la séance de Vendredi matin, M. Justin Bessier a présenté à la chambre une résolution tendant à transférer le siège du gouvernement à la Nlle.-Orléans. Les membres présents se trouvaient au nombre de 26: la question mise aux voix, il en est résulté que 13 ont voté en faveur de la résolution et 13 contre: M. l'Orateur ayant donné son casting-vote pour la négative, la proposition a été rejetée.

Le bill pour empêcher l'introduction des esclaves, qui est si important et qui aurait dû être adopté depuis long-tems, n'a pas encore été pris en considération. Nous pensons que nos législateurs devraient plus tôt porter leur attention sur ce bill que sur celui qui exclut les gens de couleur libres.

La chambre s'occupe en ce moment d'un bill relatif aux caboteurs: il fixe à \$75 les taxes imposées sur les embarcations faibles et le cabotage, et ne reconnaît point de frets. Les caboteurs devront, en outre, payer \$2 pour la licence qui leur sera délivrée.—On pense que la taxe sera modifiée.

Il a été résolu à la chambre, qu'à dater de Samedi 20 Fév., nul nouveau bill ne pourra être présenté, à l'exception de ceux qui accompagneront les rapports des comités.

D'après l'opinion de plusieurs membres, il paraît que le bill relatif à l'exclusion des gens de couleur libres ne passera pas à la chambre.

Encore deux candidats!—On assure que M. Jacques Dupré et M. Hamilton, de Feliciana, ont été portés comme candidats pour la place de gouverneur. Nous ne pouvons manquer d'avoir un bon gouverneur, car dieu merci, les candidats sont assez nombreux: nous en avons autant que Jésus-Christ avait d'apôtres.

On annonce le navire Citizen au fort Jackson; c'est celui qui était au Havre au moment du départ du dernier paquebot arrivé à New-York, depuis le succès des nouvelles récentes de France.

Extrait d'une lettre de St. Yago de Cuba, en date du 8 Janvier 1830, reçue en cette ville.

Nous avons en ce moment dans notre port une frégate de S. M. C. venant de la Havane, elle doit repartir de suite pour le Port-au-Prince avec notre correspondant qui est chargé d'une mission diplomatique près le Président Boyer.

Le navire paquebot Louisiana, arrivé hier de New-York, nous a apporté des journaux jusqu'au 5 de ce mois: ils ne contiennent pas de nouvelles d'Europe plus récentes que celles déjà publiées. Un de nos correspondants de New-York (l'éditeur du Journal of Commerce) a eu la bonté de nous envoyer les derniers journaux de Paris qu'il a reçus: ils vont jusqu'au 30 de Déc.: nous en donnons aujourd'hui quelques extraits.

80 balles de coton retirées du navire John Adams, naufragé à Fire-Island, ont été apportées à New-York le 1er Février, par l'agent des armateurs. On n'avait encore retiré que 140 balles, au 30 Janvier.

Nous avons reçu Samedi des journaux de Vera Cruz jusqu'au 10 du courant, de Mexico jusqu'au 3, et de Morelia jusqu'au 25 Janvier. Toute la république mexicaine paraît être rentrée dans l'ordre et la tranquillité en se soumettant au nouveau gouvernement, à la seule exception de l'état d'Yucatan qui persiste à demander le gouvernement central; c'est le nomme Joseph Segond Carvajal qui est à la tête des rebelles de cet état. Cette situation de nos voisins paraît quelque peu singulière, quand on se rappelle les faits qui précédèrent l'élection de Guerrero, l'empressement avec lequel chacun des états reconnut la validité de cette élection, et la stricte obéissance avec laquelle on a rempli les ordres émanés de son gouvernement pendant l'administration de cet homme. Toujours est il que la conduite récente de la presque totalité des états de la fédération a sauvé de l'anarchie dans laquelle elle se serait infailliblement tombée, si les droits légitimes du président eussent trouvé des défenseurs un peu plus irascibles.

Le général Miravalles, ministre de la guerre de Bustamante, a été envoyé dans le Texas, chargé d'une mission.

Le ministre des Finances, Mangino, a adressé aux deux chambres un long mémoire, dans lequel il fait connaître le déficit de la caisse fédérale et expose la nécessité de créer des fonds pour pourvoir à la défense de la république, menacée d'invasion par des aventuriers du Nord QUI SONT PROTEGES PAR LES ETATS UNIS! Il est heureux que les journaux Mexicains nous soient parvenus, car nous ignorions encore que nous ayons à nos ordres une armée de braves, toute prête à fondre sur l'Anahuac. Cette petite ruse d'un ministre qui a besoin d'argent, peut nous donner la mesure du caractère des hommes qui gouvernent actuellement le Mexique, et corrobore suffisamment quelques assertions qui nous sont échappées en parlant des auteurs de la révolte de Jalapa.

Le Correo, à propos de la loi sur la prohibition d'une foule d'articles de première nécessité, et de celle qui défend aux étrangers d'acquiescer des propriétés foncières, toutes deux adoptées l'année passée, demande si l'on veut faire des Mexicains un peuple de chiens? "Chose étrange, ajoute-t-il, nous avons adopté les institutions du peuple le plus libre

du monde, et nous prenons une marche toute opposée à celle qu'ont prise et que suivent chaque jour les Etats-Unis du Nord." Il serait à souhaiter que tout le monde pensât au Mexique comme les éditeurs de cette feuille.

Le congrès fédéral n'est occupé de la question de savoir si le gén. Vincent Guerrero pour être continué dans les fonctions de président; la négative a été décidée. C'était presque superflu.

Le Correo du 29 Janvier dit que les vols et les assassinats se multiplient: cela ne fait pas honneur aux nouveaux gouvernements.

Nous donnerons plus tard des extraits des journaux qui nous sont parvenus de ce pays.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 29 Décembre.

Le brick la Comète, commandé par le capitaine Ruard, est arrivé avant-hier dans le rade de Toulon, venant de Navarin. Son équipage a annoncé que le Trident, monté par le contre-amiral de Rosamel, n'avait partir de la Morée le 20 du courant, avec un chargement de troupes de l'expédition française: c'est le dernier reste de l'évacuation de notre armée; on a pourtant laissé dans le Peloponèse et dans les principales places fortes de cette contrée, une garnison française suffisante pour s'opposer à une invasion quelconque. Tout annonce même que notre gouvernement ne veut pas évacuer entièrement la Morée, puisque l'on a donné l'ordre de faire arriver à Marseille des provisions d'artillerie, d'hôpital et des bagages de l'armée.

NOUVELLES MESURES EXTRA-LÉGALES.—Nous en sommes encore aux coups d'état, car tout ce qui est illégal est un coup-d'état, alors même qu'il pourrait s'en suivre quelque relâchement dans la centralisation administrative, voici ce qu'il en est:

On se souvient qu'un projet de modification à la charte constitutionnelle a été préparé dans les coteries de la congrégation, et présenté au conseil des ministres.

Ce projet, cette charte additionnelle comprenait trois parties, un système électoral, quelques dispositions sur la presse, enfin un système municipal bâta d.

L'attitude calme et forte de la France a fait renoncer aux deux premiers projets; mais le ministère semble vouloir faire paraître la troisième partie de son chef-d'œuvre, une ordonnance qui attribuerait quelques affaires aux localités et les décentraliserait des bureaux ministériels.

Par là, on voudrait s'éviter une loi municipale complète telle que la France et la chambre peuvent la désirer.

L'ordonnance a été, dit-on, présentée dans le conseil, où son auteur a été appelé. Quelles illusions se fait donc le ministère?

Le système des municipalités est organisé aujourd'hui par une loi, et ne peut être modifié que par la loi.

Toute organisation des conseils des départements et des communes qui ne serait pas fondée sur l'élection, serait par cela seul vicieuse. Ce que veut la France, c'est de ne plus avoir de conseils-généraux qui appellent les jésuites et votent des fonds pour les capucins et les lustres des palais-épiscopaux, et qui laissent les desservants dans la misère et les routes dans un état déplorable.

Ce que veut la France, c'est que les membres du conseil-municipal soient choisis par les habitants de la commune, parce qu'ils en sont les mandataires.

Cette question est importante; nous y reviendrons.

ESPAGNE.

Madrid, 14 Décembre.

(Correspondance particulière.)

Au milieu de la joie qui règne parmi les membres des deux familles royales, on s'aperçoit aisément que Ferdinand VII est extrêmement affecté de l'événement de Tampico; ses illusions se sont dissipées. Un paquebot, arrivé de la Havane à Cadix en trente-quatre jours de traversée, a apporté des lettres, dans lesquelles on parle d'une expédition que Bolivar prépare contre Porto-Rico.

Paris, 18 Décembre.

Il faut que le ministère soit à la veille de sa ruine: la Gazette l'abandonne; elle lève même l'étendard de l'opposition sinon contre tous les ministres, du moins contre ceux d'entre eux qui paraissent avoir contrarié les plans extra-légaux. Depuis deux ou trois jours elle poursuivait M. Comvoisier: c'est aujourd'hui le tour de M. de Chabrol. Elle critique l'ordonnance relative à la négociation du capital de 80 millions en rente 4 p. c. Elle trouve que l'opération devait être différée; et que le ministre des finances pouvait continuer à pourvoir aux dépenses extraordinaires par des émissions de bons rayaux. Pourquoi d'ailleurs créer un fonds nouveau quand il existe un fonds de 3 p. c. dont le cours déjà parvenu à 66 doit arriver prochainement au pair de 100? pourquoi du moins pas laisser aux sous-séigneurs la liberté de choisir telle nature de rente qui leur paraîtrait convenir à l'opération, etc.

Sans doute quelques unes de ces questions méritent d'être examinées; mais dans la Gazette, elles ne doivent être remarquées que comme une manifestation d'hostilité envers M. de Chabrol.

Le même journal publie encore un long article contre les ministères de coalition; ailleurs il applaudit aux réflexions d'une feuille libérale sur les hésitations du ministère et l'incertitude de ses desseins. Il signale l'inanité de ces combinaisons que chaque jour voit éclore et qui ne présentent aucune garantie d'unité et de durée. "Faites donc après cela chaque matin un ministère sur le papier, calculez les majorités essayez de dresser et de faire manœuvrer l'opinion."

Après tous ces cris de détresse, après ces récriminations contre la partie du ministère à qui l'on impute la chute du système, la Gazette consent à répondre à cette question que nous avions posée hier: "Le ministère renonce-t-il à faire rendre une ordonnance par laquelle l'impôt des patentes cesserait d'être compté dans les contributions directes?"

La réponse est curieuse; elle jette une vive lumière sur les obscurités du dernier article du Moniteur:

"On veut savoir si le gouvernement fera ou ne fera pas telle ou telle chose? Un gouvernement ne peut enchaîner ainsi son avenir et promettre: il commandera aux nécessités, aux circonstances qui le commanderont lui-même. Tout ce qu'il peut garantir, c'est d'agir selon la constitution et les lois."

Mais retrancher, par ordonnance, du cens électoral la cote de l'impôt des patentes, est-ce agir selon la constitution et les lois? N'est-ce pas violer formellement la Charte et toute la législation électorale. Ajouté donc la déclaration du Moniteur ne signifie autre chose, sinon que le ministère ne violera la Charte que si les nécessités et les circonstances le lui commandent? Avions-nous tort de dire qu'il ne péchait aucun engagement pour l'avenir? Heureusement l'avenir n'est plus rien pour lui. Qui sait s'il existera demain?

Journal du Commerce.

FEUILLETON.

ERRATUM.

Dans l'article de théâtre de Samedi, quatrième paragraphe, 9me. ligne, au lieu de: intelligible, lisez: inintelligible.

M. Guillaume, libraire, a eu l'honneur de faire hommage au Roi de la traduction qu'il a faite en vers de la Charte constitutionnelle des Français. Il est assez naturel qu'on mette la Charte en vers quand les ultras veulent en faire une chanson.

L'AMNISTIE.

Depuis six ans, il se mourait sur la terre étrangère, de la lente mort de l'exil; il voyait les beaux jours de sa vie se consumer et s'évanouir tristement dans la mélancolie et dans la douleur. Et quand il descendait dans son âme, quand il interrogeait son passé, et qu'il se demandait ensuite la cause de ces tant cruelles et indicibles souffrances, il sentait son cœur se briser de désespoir et de rage; car son crime n'avait été qu'une noble erreur. Il avait osé rêver l'affranchissement de sa patrie, et croire follement à la vertu et à l'énergie de sa nation. Il avait voulu lui donner le bonheur de l'indépendance, et la faire remonter au rang des peuples libres. Et pour cela, il lui avait fallu fuir, rapide comme le criminel, car déjà l'échafaud était dressé; il avait à peine eu le temps d'attacher aux bourreaux une tête qui était désignée à la hache.

Puis, il comparait sa vie à celle de ses oppresseurs, et cette horrible comparaison lui déchirait l'âme; car c'était une vie si dure et si horrible que la sienne! Un grabat pour lit, et le pain de la charité nationale pour nourriture! Quelle récompense pour son patriotisme!

Plus d'une fois, lorsqu'en son âme brûlante, en son cœur méridional, il sentait les élancements de cette poignante humiliation; lorsqu'il se voyait isolé, abandonné, prosaïque, mendiant sur une terre glacée, sous une ciel triste et brumeux, et que le souvenir de sa belle Seville, du pur soleil de l'Andalousie, du ciel brillant de sa patrie, venait, par un accablant contraste, se présenter à son aspect, oh! alors, il sentait un vide sombre et noir commettre l'atmosphère de la terre d'exil se faire en son cœur. Plus d'une fois, il approcha de sa poitrine la pointe acérée de son poignard; il allait l'appuyer encore, lorsqu'une pensée consolante, quelque vague et lointaine espérance, venait arrêter sa main. Puis, cet amour de la vie, si difficile à surmonter, et plus encore cette souffrance de la hâte qu'il voyait s'imprimer à la mort d'un citoyen qui déserte honteusement son poste et qui désespère de la patrie: tout cela lui donnait encore la force de souffrir un peu.

Un jour cependant il sentit son sang se rallumer et s'élever avec plus de force dans ses veines; le mot d'amnistie avait résonné à ses oreilles comme une magique parole de salut et de bonheur, et lorsqu'il apprit que cette amnistie allait être proclamée au milieu des joies et des épanchements d'un mariage, il vit la fin prochaine de ses douleurs. Son cœur palpitait avec violence; il l'entendait battre en s'élançant vers les délices du retour, le bonheur d'embrasser la terre de sa patrie, les douces caresses de ses amis, et ce charme du lieu de la naissance et du doux son de la langue maternelle; puis je ne sais quelle mystérieuse souvenance d'amour le troublait de ses émotions; et déjà il se croyait rendu aux murs de sa maison de Seville, à ces tant douces journées et à ces soirées plus douces encore où les femmes content des histoires d'amour au bruit des fontaines, au milieu des oranges parfumées; et dans son rêve il disait un éternel adieu aux tristes régions du nord, à la sombre et brumeuse terre de l'exil.

Hélas! pauvre proscrit, combien sa joie fut courte et décevante! Il devint rapidement cet acte d'amnistie où il croyait voir son salut, et quand il en eut parcouru un à un tous les articles, il tomba anéanti de douleur; car il avait vu que tous étaient amnisties, excepté ceux qui avaient besoin d'amnistie: tous les chefs de la révolution, tous les militaires, tous ceux qui avaient proposé à Ferdinand d'accepter la constitution, tous les députés des cortès, toutes les sommités de la nation étaient exclus de ce dérisoire bienfait. Alors il mesura toute l'immensité de son erreur et de son infortune, et dit à l'Espagne un éternel adieu.

Figaro.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. J. BERVUZZI est candidat pour la place de Maire à la prochaine élection.

Nous sommes également autorisés à annoncer que Mr. D. PRIEUR est candidat pour la place de Maire.

MARINE.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Naples.

Nav. Paraclete, Nichols, Liverpool, J. Odgen et co.

Nav. Tennessee, Fowler, New York, Foster et Hutton.

Brick Atlas, Thompson, Charleston, Capitaine.

Brick Progress, He-wes, Boston, Capitaine.

Brick Elizabeth, Woods, New-York, Capitaine.

Goel Nuestra Señora de Loretto, Perez, Havane, L. H. Gale.

Goel Venus, Choate, Rio Grande, M F Cougot.

Goel. Maxaro, Thompson, Apalachicola, Capt.

Arrivés.

Bateau le remorqueur Grampus, de la passe S. O. ayant mis en mer le brick Topaz et le goel. Cahamba, et amené le navire Louisiana, et les goel. Eliza, Katagah et une autre. Le navire Goel. Can lug était à la passe S. O. le navire Citizen au fort, et le brick Barklay au-dessus du Détour.—Ici de nouveau en déhors. Il y avait 15 pieds d'eau au-dessus de la barre.

Bateau de remorqueur l'Orpois, Hourin, de la mer, ayant conduit en bas le navire Brillant et l'amené dans le port les navires Splendide et Home, et le brick français les Deux Sœurs—il n'y avait rien de nouveau.

Goel Elizabeth, Adams, de New-York.

Navire Louisiana, Price, New York, à Foster et Hutton, avec un chargement assorti.

Bateau à vapeur Natchez Strong, Bayou Sarah, avec du coton.

Bateau à vapeur Coosa, Halfen, Bayou Sarah, avec du coton.

Bateau à vapeur Tigress, Aradon, Natchitoches, avec 87 balles coton, des cubes etc. à divers—10 passagers.

Bateau à vapeur Car of Commerce, Hardin, de Vicksburg, avec du coton à divers—58 pas.

Bateau à vap. Friendship, Renard, Natchez, avec du coton à Wilkins et Linton et autres—23p.

Bateau à vapeur Galens, Reynolds, Ouachita, avec du coton à divers—22 passagers.

Entrés.

Nav. Splendide, Lee, de New-York, avec des pierres à W et J Montgomery, du soin au capt.

Navire Home, Mitchell, de Liverpool.

Brick Deux Sœurs, Jouis, de Vera Cruz.

Navire Edward Downes, de Belfast, avec un chargement à J Hagan et co.; Curral et Kishlaw et au capitaine.

Goel. Correo, Pierce, de Tampica, avec des espèces.

Bateau Signal, Griffin, de Savannah.

Goel. Oscar, Reel, de Vera-Cruz.

Goel. Atlantic, Thomas, de St. Yago de Cuba.

Goel Nonplus, Dor, des Atakapas, avec du sucre et de la melasse.

SALLE D'ORLEANS.

Dernier jour du Carnaval.

Mardi Gras, 23 Février.

Dans les deux Salles.

GRAND BAL

Paré et Masqué.

On n'y admettra que les Dames qui ont reçu des billets d'invitation, elles sont priées de ne pas les oublier afin d'éviter l'inconvénient d'être retenues à leur entrée au bal.

Aucun billet de dames ne sera délivré à la porte: celles qui n'en auront point seront refusées.

Afin d'éviter l'encombrement de la salle, on n'admettra que les domestiques qui seront chargés d'objets utiles à leurs maîtres.

L'administration desirant donner à ce bal tout le brillant possible laissera les salles d'entrées de la même manière que pour le bal de Washington. L'entrée principale sera comme de coutume par la salle de Mr. Davis, aucun masque ne sera admis sans être vérifié.

Prix d'entrée—Pour les cavaliers \$2.

22 fév.

THEATRE AMERICAIN

(RUE DU CAMP.)

Lundi, 22 Février.

Pour le début de Mme. FERON, la première représentation de

Barbier de Seville,

de Rossini, traduit en anglais—Bosnie, Mme. Feron; Almaviva, M. Howard; Figaro, M. Cowell.—Suivi de

1. HOTEL,

Petite pièce amusante.—Mardi la troisième représentation de Herr Clime.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

LUNDI GRAND, 22 FÉVRIER 1830

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée—\$1 50 cts. pour les cavaliers.

Les dames ne seront admises qu'autant qu'elles auront un billet personnel.

Mardi Gras, 23 Février 1830.

GRAND BAL

Paré et masqué.

Prix d'entrée.—Les dames 50 cts.—Les cavaliers \$1 50 cts.

18 fév.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Il est parti marron de chez M. Rançon frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, a peu de barbe, le front court, et de grands yeux. On suppose qu'il a été débouché par un blanc, et qu'il se tiendra du côté des châtains.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le ramènera au sous-signe ou le conduira à la geôle de cette ville.

22 fév.—3f

F. A. BLANC.

Post-scriptum.—J'invite le public à se rendre un dimanche ci-dessus indiqué, de neuf heures à midi, heure à laquelle plusieurs réclamations à son sujet seront faites, et que diverses circulaires qui ont paru, et notamment celle du 20 Novembre, où sont dénommés les personnes disposées à former le comité si nécessaire, &c. &c.

Ventes de vieux, tout n'est que vérité!

FIMON LAIGNEI, ex marin.

Je prie le public généreux d'avoir quelques égards à ma position embarrassante, je me trouve être le débiteur de différents imprimeurs, sans avoir de quoi livrer à l'impression, nombre de réclamations non moins intéressantes pour l'intérêt général.

21 fév.

NOTICE.—The subscriber being on the point of absenting himself from the city, he begs persons who have left watches with him to withdraw them by the 25th inst.

Feb 14—3f

WYMAN.

REVUES A L'ENCA.

Par F. Dutilleul.

LUNDI 22 du courant, à midi, il y aura vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Crops et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, moitié le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets hypothéqués à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 1830—3f

PAR J. I. MAUDUC.

UN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de l'Orléans, et par ordre des syndics des créanciers d'Eugène P. Lottin, il sera vendus les propriétés suivantes cédées par le dit failli à ses créanciers, savoir:

Samedi 30 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourse de Hewlett.—Esclaves: Jupiter, nègre de 25 ans, charretier et distillateur; Washington, nègre de 24 ans, charretier; Harry, nègre de 25 ans, charretier; Ned, nègre de 35 ans, charretier; Monday, nègrillon de 12 ans, domestique; Patience, nègrillon de 14 ans, domestique; Martha, nègritte de 15 ans, couturière domestique; Betsy, nègresse de 30 ans, domestique et un peu blancheuse.

Propriétés foncières.—Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, formant l'encoignure des rues Jackson et Brainerd, désigné par la No. 6 sur le plan dressé par J. Pilié, le 6 Fév. 1828, lequel plan se trouve déposé en l'étude de Carlile Pollock, Notaire Public; le dit lot de terre ayant 277 pieds de face à la rue Jackson, et 300 pieds de profondeur face à la rue Brainerd, le tout mesure française, ensemble avec les édifices ou améliorations qui peuvent s'y trouver.

Un autre lot de terre de forme triangulaire situé au faubourg Delor sur la limite du faubourg Sault, et formant l'encoignure sur l'angle des rues Suzette et de l'Annonciation, sur lequel il y a des écuries et un hangar de 150 pieds de long. Ce lot contient 5 terrains de différentes dimensions, et est désigné par la lettre L sur un plan annexé à un acte du 7 Avril 1827, en l'étude de Félix de Armas, Notaire Public; ce lot de terre sera vendu sur un nouveau plan qui en sera fait à cet effet par J. Pilié, et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Quatre terrains situés dans la ville de Covington paroisse de St. Tammany, dans la partie la plus apparente de la ville, désignés sur le plan de la dite ville par les Nos. 1, 2, 3, et 16 de l'il. No. 4, ayant chacun 60 pieds de face sur 420 pieds de profondeur, à l'exception du No. 3 qui n'a que 50 pieds de face sur 120 de profondeur; ensemble avec la maison à deux cuisines, remises et autres constructions qui se trouvent sur les dits quatre terrains.

Conditions: Les esclaves et la propriété située à Covington, payable le 14 Juin, 1830. La propriété située au faubourg Lafayette, payable: \$266 67 centimes, le 25 Février, 1831, et le balance du prix le 14 Juin, 1831. Et la propriété située au faubourg Delor, payable: \$1000 comptant; \$1000 à la fin de Novembre, 1830; \$1000 à la fin de Novembre, 1831. Et la balance du prix le 14 Juin, 1831.

tous les paiements à terme en billets hypothéqués à la satisfaction des Syndics; et portant hypothèque respectivement sur les objets vendus.

Les actes de ventes seront passés devant Theodore Seghers, notaire public, aux fins des acquiescements.

Et Lundi, le 1er Mars, 1830, à midi, au magasin d'Enca, rue St. Louis, les meubles et effets mobiliers abandonnés par le dit failli à ses créanciers.

Conditions comptant. F. v. 18

Grand Bal d'Enfants,

Donné par

Mlle. VIRGINIE BENONI.

NOUS aurons avec plaisir qu'à la demande de plusieurs familles la petite Virginia Benoni offre aux enfants de la Nlle.-Orléans, un bal qui sera donné le Mardi-Gras, 23 Février, dans une salle disposée à cet effet, rue de Conti, No. 27, vis-à-vis l'Hotel Richardson, au-dessus du café de MM. Brinjal et Co.

La souscription est ouverte chez M. A. J. Babin, libraire, rue de Chartres, No. 130.—Le prix d'entrée est 50 cts. pour les enfants et 51 pour les grandes personnes.

Le Bal d'enfants commencera à 6 heures et finira à 9 heures et demie.

Sur—Les rafraichissements, etc. pour les enfants, sont compris dans le prix d'entrée.

17 fév.—7f.

COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE,

Par Mr. Aristippe.

MR. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir de ceux qui ont témoigné beaucoup de curiosité, de lui voir ouvrir un cours de Déclamation et de Lecture, a l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez MM. Babin, et Jourlan, libraires.